



Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le renouvellement de la subvention octroyée à l'Association "Neuchâtel un cœur en ville"

(Du 18 novembre 2009)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Par le présent rapport, nous répondons à la demande de votre Autorité, exprimée lors de la présentation du budget de l'exercice 2007¹, de disposer d'un bilan d'activité au terme des trois années d'expérience d'un management du centre-ville, et formulons des propositions pour l'avenir.

Les réflexions qui ont conduit à la mise en place d'un concept de management du centre-ville ont débuté en 2003. En 2004, des groupes de travail, chargés de plancher sur les mesures susceptibles d'améliorer les conditions cadres au centre-ville², ont été mis sur pied, à l'initiative des commerçants. Le contexte était celui de la réalisation du complexe de la Maladière, qui a fait resurgir les craintes liées à la concurrence des centres commerciaux périphériques vis-à-vis des commerces de la cité.

¹ Séance du lundi 4 décembre 2006, procès-verbal du Conseil général de la 28ème séance concernant le budget de l'exercice 2007, pages 54 à 60 et 87 à 92

² Voir la réponse du Conseil communal à l'interpellation No 03-506 de MM. Jean-Charles Authier et consorts, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville, du 24 mars 2004

Au bénéfice d'un travail d'étude de la Haute Ecole Arc, la société MIS-Trend a été chargée d'une enquête portant sur les forces et faiblesses du centre-ville. Un partenariat public-privé a semblé constituer le meilleur moyen pour dynamiser ce dernier. Une étape a été franchie, fin 2004, avec la constitution de l'Association Revitalisation Neuchâtel Centre Ville (ci-après l'association revitalisation), présidée à ses débuts par l'adjointe à la Direction de police. Puis, quelques mois plus tard, votre Autorité a manifesté sa volonté d'aller de l'avant en acceptant un financement annuel de 120'000 francs durant 3 ans. Il était attendu que les acteurs économiques de la place en fassent de même. Ce montant a été arrêté à l'occasion de la présentation du rapport relatif à la 3^{ème} étape du plan de stationnement, ce qui soulignait la complémentarité souhaitée par les autorités entre le complexe de la Maladière et le centre-ville³.

2. De l'association revitalisation à l'association « Neuchâtel un cœur en ville »

La nouvelle organisation s'est fixée pour but la mise en place de conditions cadre de nature à permettre le développement du centre-ville, ainsi que d'en dynamiser les activités économiques. L'association revitalisation a acquis une certaine visibilité au travers d'activités ponctuelles, comme la création d'un marché au Jardin anglais, en collaboration avec la Société romande des marchands itinérants. Sur le plan de la communication, des spots de promotion, en partenariat avec les parkings et les commerçants de la place, ont été diffusés par la télévision locale. Un accent a été mis sur les décorations de Noël.

Le travail fourni bénévolement par les membres de l'association revitalisation présentait toutefois des limites et la professionnalisation de la structure s'est révélée nécessaire dans la mesure où il s'agissait à la fois de mieux fédérer les diverses associations existantes, de profiler le centre-ville comme centre commercial, d'animer la cité et d'analyser la qualité de l'offre. En avril 2007, l'association revitalisation s'est dotée d'un nouveau président, en la personne de M. Daniel Brodt, avocat. Puis, sur la base d'un cahier des charges comprenant huit missions principales (fédérer les commerçants en associations, mener des actions de marketing, promouvoir de manière ciblée la venue de nouveaux commerces, etc), un manager du centre-ville, choisi parmi 55 candidatures, a été engagé par l'association en la personne de M.

³ Rapport no 06-008 du Conseil communal au Conseil général concernant la 3ème étape du plan de stationnement du 13 mars 2006

Michel Clottu, le 1er juillet 2007. Une nouvelle identité a été décidée après un concours d'idées dans le quotidien local. Le nom de "Neuchâtel un cœur en ville" a été plébiscité et un nouveau logo a été créé, en octobre 2007.

En sus de sa subvention, la Ville a fourni gratuitement un bureau au manager du centre-ville et a assuré à ce dernier une assistance informatique. Ce soutien est accordé bien volontiers, et il est grandement apprécié à mesure qu'il réduit considérablement les coûts d'exploitation. Mais il pose une question de principe, dès lors qu'il est susceptible d'entretenir une confusion aux yeux de la population sur le rôle et le statut de celui qui est en réalité un employé de l'association. Il doit en effet être clair aux yeux de tous que le manager du centre-ville n'est pas un fonctionnaire de la Ville. Nous y reviendrons.

3. Financement

Le financement d'une activité de management du centre-ville a dès l'origine reposé sur l'idée que les commerçants s'engageraient financièrement aux côtés de la Ville, soit sur une base volontaire, soit sur une base plus contraignante, sous la forme d'une taxe spécifique.

Dès ses débuts, précisément, "Neuchâtel un cœur en ville" a mené ses réflexions en vue de déterminer les contours d'une taxe à charge des acteurs économiques de la place. L'idée était celle d'une délimitation des commerces situés au centre-ville (250 francs par année) de ceux situés en périphérie (150 francs). Les contributions volontaires semblaient en effet quelque peu illusoire ou, du moins, moins adaptées. La possibilité de prélever une taxe se fondait sur la perspective de l'entrée en vigueur de la loi concernant la police du commerce et des établissements publics (LPCEP) et, en particulier, de son article 48a⁴. La loi a finalement été adoptée par le Grand Conseil le 2 septembre 2008. Combattue par un référendum, elle a été soumise au peuple et a été rejetée à une majorité de 56,1%, le 17 mai 2009. De facto, la taxe envisagée était repoussée à des temps meilleurs. Quoi qu'il en soit, les membres du comité de l'association sont arrivés depuis lors à la conclusion que les contributions volontaires étaient en fin de compte préférables, au vu notamment de l'expérience lausannoise. En effet, trois ans après sa mise en œuvre dans un apparent enthousiasme, une telle taxe va être abolie par les

⁴ "Les communes sont autorisées à percevoir une taxe sur le commerce en contrepartie de prestations ou avantages déterminés dont bénéficient les commerces soumis à la taxe."

autorités avec effet au 1^{er} janvier 2010, devant la fronde de la grande majorité des commerçants.

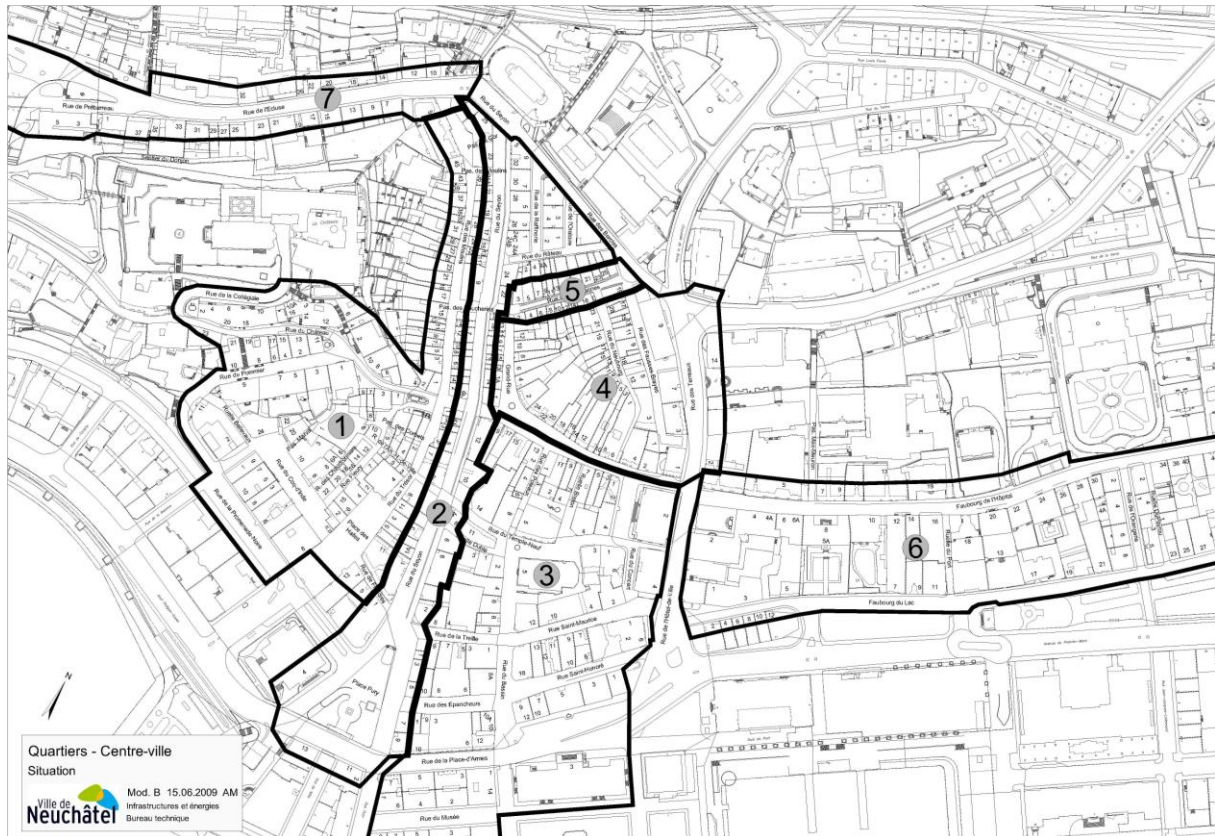
Cela étant, à ce jour, force est de constater que, sollicitée sur une base volontaire, la participation financière des acteurs économiques de la place s'est révélée décevante. Les cotisations des membres de "Neuchâtel un cœur en ville", se sont élevées en 2008 à 20'620 francs et les dons à 2'000 francs. Des montants de cet ordre, même cumulés à la subvention de la Ville, sont bien sûr insuffisants pour permettre au manager du centre-ville de mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Il suffit à cet égard de constater que son salaire et les charges sociales absorbent une bonne partie de la subvention. De surcroît, les montants amenés par les commerçants correspondent, peu ou prou, à ceux qui étaient collectés antérieurement chaque année pour financer une partie des illuminations de Noël et qui ne l'ont justement plus été que partiellement en 2008, le double appel de fonds se révélant problématique. Il est vrai que la perspective de la taxe parasitait le débat. La récolte 2009 sera apparemment de la même veine, avec la circonstance, là encore, que l'enterrement de la loi cantonale n'est intervenu qu'au milieu de l'année.

Dès lors que l'année 2009 marque la fin de la période « probatoire » de trois ans, « Neuchâtel un cœur en ville » a entrepris diverses démarches afin de sensibiliser les acteurs de la place à l'avenir d'une telle structure. Diverses rencontres, dont une importante au Théâtre du Passage en février de cette année, réunissant quelque 200 personnes, et une autre en octobre entre notre Autorité in corpore et les membres de l'association « Neuchâtel un cœur en ville » et du Commerce indépendant de détail (CID), permettent de penser que la majorité des commerçants croient au concept, malgré des attentes quelque peu déçues jusqu'à ce jour, et sont prêts à le soutenir.

4. Les actions du manager du centre-ville

Les actions menées par le manager du centre-ville dès son engagement ont été développées en quatre grands axes : connaître et rencontrer les milieux économiques et commerciaux, rendre visible les activités de management du centre-ville grâce notamment à la création de "Neuchâtel un cœur en ville", organiser diverses manifestations et animations en collaboration avec les commerçants de la place et enfin rechercher des fonds pour mener à bien ces actions. Au printemps 2009, un accent a été mis sur l'organisation, la communication et l'animation. Un découpage géographique du centre-ville en 7 zones (figure ci-après)

a été défini afin de mieux fédérer les acteurs économiques concernés, sans bien évidemment remettre en cause les structures et associations existantes comme le CID, le Groupement neuchâtelois des grands magasins, etc.... Ces actions ont permis d'augmenter à 105 (chiffre de juillet 2009) le nombre d'adhérents à « Neuchâtel un cœur en ville, ce qui en fait la plus importante association en terme de représentation des intérêts commerciaux en Ville de Neuchâtel.



5. Avenir du manager du centre-ville

Chacun est d'accord pour dire qu'il y a lieu de valoriser et de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans cette perspective, le préalable est l'engagement de tous les acteurs économiques et le développement d'un climat de dialogue à tous les niveaux. Il y a ensuite plusieurs manières de procéder. A Neuchâtel, notre Autorité a pris récemment deux décisions de principe : d'une part, une claire distinction a été posée entre les différents aspects pratiques qui touchent les magasins (autorisations de police, voirie, travaux, etc) et le soutien à l'activité économique. En ce sens, la gestion du dossier du management du centre-ville a été confiée à la Direction du développement économique. D'autre part, nous nous sommes déclarés prêts à rencontrer, à intervalle régulier, des représentants des différentes associations de commerçants. Cette

ouverture, très appréciée, répond à une attente exprimée de longue date.

Cela étant, nous restons acquis à l'idée d'un management du centre-ville, tel qu'imaginé à ce jour, même si nous en attendons davantage. En particulier, à notre sens, ce dernier doit constituer une ressource pour les commerçants, et contribuer à susciter un enthousiasme porteur, en dépit des profils très hétéroclites que ceux-ci présentent. Pour cela, l'adhésion doit être massive. Le concept doit permettre de fédérer, de susciter des projets. Mais ce ne sont là que quelques réflexions, la stratégie appartenant à « Neuchâtel un cœur en ville ». Il a toutefois toujours été clair en effet que le pilotage, la surveillance et le choix même de la personne du manager n'était pas du ressort de la Ville. Celle-ci conserve néanmoins une influence opérationnelle, par sa Direction du développement économique et, en particulier, grâce à la présence du chef du service du Développement économique communal dans le comité de « Neuchâtel un cœur en ville ».

A titre de comparaison, la Ville de la Chaux-de-Fonds a mis sur pied une structure de "Réseau Centre-Ville" qui consiste en un partenariat entre les acteurs privés et publics. Ce partenariat, qui s'articule sur une base volontaire, permet aux commerçants de disposer d'une vitrine au travers d'un site internet (comme « Neuchâtel un cœur en ville », d'ailleurs) et leur donne la possibilité d'échanger des informations entre eux et avec les autorités, lesquelles mettent à disposition la structure administrative et logistique.

Reste bien sûr la délicate question financière. La poursuite du concept de management du centre-ville ne peut plus guère se fonder sur une taxe obligatoire et doit dès lors reposer sur une base volontaire, ce qui implique un effort de tous les partenaires concernés. En cette période économiquement difficile, nous souhaitons envoyer un signal positif au monde commerçant et proposons en conséquence à votre Autorité de renouveler la subvention pour les exercices 2010, 2011 et 2012, toujours à titre d'essai, dans le sens de la poursuite du concept aujourd'hui bien ébauché et, surtout, de la dynamisation du centre-ville. Globalement, le montant sera équivalent, décomposé cependant différemment : la subvention annuelle sera ramenée à 100'000 francs, mais la Ville prendra à sa charge l'intégralité des frais des illuminations de Noël. La part de ces dernières à charge des commerçants s'élevait en effet, jusqu'à ce jour, à 20'000 francs environ (sur un coût total de 77'000 francs) et ceux-ci en seront ainsi déchargés. Le paiement intervenant en 2010 règlera la facture des illuminations de Noël 2009. Par ailleurs, et

c'est beaucoup plus fondamental, il sera toujours demandé aux commerçants un soutien financier équivalent à la subvention accordée, mais de manière beaucoup plus contraignante. Cela dans l'idée de jauger la réelle volonté des acteurs économiques de la place et l'intensité du soutien au concept. Cela se traduira, dès 2011 – le délai est trop court pour 2010 - par une libération de la contribution de la Ville de Neuchâtel au fil de l'année, dans une proportion équivalente aux montants amenés par « Neuchâtel un cœur en ville » (cotisations, dons, apports d'autres associations, etc). La participation financière du monde commerçant reste en effet à nos yeux une condition indispensable à la viabilité d'un concept de management du centre-ville.

6. Conclusion

« Neuchâtel un cœur en ville » a certes pris beaucoup de temps pour définir ses structures et sa stratégie. Pour les raisons exposées ci-avant, elle n'est de loin pas parvenue à respecter la condition d'un apport financier équivalent à la subvention de la Ville. L'activité déployée par le manager choisi, qui a dû faire face aux incertitudes liées à la taxe et aux difficultés de la mise en route, n'est pas épargnée par les critiques. Il n'en reste pas moins que les dernières séances avec les commerçants de la place ont mis en évidence un espoir, une attente. Les bonnes volontés sont multiples et des idées foisonnantes ne demandent qu'à émerger. Des associations de quartier dotées de comités viennent d'être créées. « Neuchâtel un cœur en ville » compte à ce jour plus de cent membres, ce qui est réjouissant - même si ce nombre est encore largement insuffisant en terme de potentiel de cotisations. Un mouvement est en route au sein d'une corporation dont dépend la vie au centre-ville. Une corporation qui est un véritable poumon pour la cité et qui a besoin d'un peu d'air.

Par le présent rapport, nous exprimons notre volonté de poursuivre l'expérience d'un management du centre-ville, en insistant sur la nécessité d'un soutien en ces temps difficiles, après l'annonce du départ en 2011 du magasin Globus, vécu à juste titre comme un événement très dommageable, et à la veille de l'ouverture prochaine et complète du centre commercial Migros à Marin, la même année. Un tel signal est de nature à contribuer, de manière générale, à l'instauration d'un véritable esprit de dialogue entre les autorités et le monde commerçant.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté qui vous est soumis.

Neuchâtel, le 18 novembre 2009

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Françoise Jeanneret

Rémy Voirol

Projet

**Arrêté
concernant le renouvellement de la subvention octroyée à
l' Association « Neuchâtel un cœur en Ville »**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Une subvention annuelle de 100'000 francs au plus est accordée pour les années 2010, 2011 et 2012 à l'Association « Neuchâtel un cœur en Ville ».

Art. 2.- L'octroi de la subvention en 2011 et 2012 est subordonné à l'apport d'une participation financière équivalente par l'Association « Neuchâtel un cœur en ville », en ce sens qu'elle sera servie en proportion de cette contribution.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010.